

**NOTRE-DAME-DES-LANDES.** Des études complémentaires portant notamment sur le bruit à Nantes Atlantique devraient être lancées. Le dossier doit être tranché à la fin de l'année

# Nouvel aéroport : la manche décisive

La mission de médiation rendra sa copie au 1<sup>er</sup> décembre. Au sommet de l'État, on étudie le scénario d'abandon.

**Y** aura-t-il un jour un aéroport à Notre-Dame-des-Landes ? Il est permis d'en douter. Le président Macron a ordonné la tenue d'une nouvelle mission de médiation sur le sujet. Nommés en juin, les trois médiateurs multiplient les rencontres avec les plus fervents défenseurs du dossier, comme avec ses plus farouches adversaires. Ils doivent rendre leur copie au 1<sup>er</sup> décembre.

## L'abandon du projet ? « Pas un frein à l'économie de la Région »

Selon nos informations, des études complémentaires devraient être lancées cet automne, notamment sur le bruit à Nantes Atlantique. « Tous les experts confirment que les nouveaux avions produits feront moins de bruit à l'avenir », énonce-t-on en coulisses. Une expertise a été demandée au Muséum d'histoire naturelle de Paris sur l'impact de l'aéroport actuel sur les oiseaux du lac de Grand-Lieu. Autre enjeu du débat : la nécessité économique du projet. « L'abandon constituerait une catastrophe ter-



Nicolas Hulot, venu à l'été 2011 soutenir les opposants à Notre-Dame-des-Landes, est devenu ministre de la Transition écologique. Photo AFP

rible, assure Franck Louvrier, conseiller régional LR. L'infrastructure est indispensable pour lutter contre l'enclavement du territoire. » « Les Pays de la Loire présentent l'un des taux de chômage les plus bas de France, balaie un

haut fonctionnaire dans un ministère, au terme d'un entretien accordé sous le sceau du secret. Le fait de ne pas construire un plus grand aéroport n'apparaît pas comme un frein à l'économie de la région. » Et ce, même

si Nantes Atlantique affiche une croissance infernale (4,7 millions de voyageurs en 2016).

La menace de pénalités astronomiques dues à Vinci en cas de volte-face ? « Cela se négocie, veut-on croire, avançant même un argument pragmatique : « Combien coûterait le déploiement permanent de forces de l'ordre pour assurer le maintien du chantier de l'aéroport ? Si le projet est lancé, le chantier sera attaqué sans arrêt, il y a des risques que le groupe Vinci (promoteur du projet) soit pris pour cible dans la France entière. »

## Macron, ultime arbitre

Reste un dilemme : le respect du scrutin initié en juin 2016 - selon le souhait du président Hollande - qui a vu les électeurs de Loire-Atlantique dire oui au projet (55,17 % des voix). « Le sort de NDDL, c'est Macron qui le tient, tranche un ténor socialiste. D'un point de vue culturel, il est favorable au projet. Mais avec le retrait de Trump de la Cop 21, on l'a vu, il veut jouer sa carte sur le plan environnemental. Il ne faudrait pas que NDDL fasse les frais de cette stratégie. Si on fait marche arrière, c'est un coup terrible pour la démocratie. Et c'en est fini des grands projets d'infrastructures en France. À chaque opposition, ce sera la même histoire. »

Yan Gauchard

2020



À Nantes, la justice croule sous les dossiers relatifs au projet d'aéroport. Photo archives PO

## L'État attaqué en cas d'abandon du projet ?

**Folle bataille.** Les anti-aéroport le savent : en l'état, seule une décision politique peut porter un coup d'arrêt au projet NDDL. Il n'en reste pas moins que des recours juridiques sont engagés contre l'arrêté autorisant la destruction du campagnol amphibie, espèce protégée. Les opposants ont aussi attaqué devant le tribunal administratif de Nantes le nouveau schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Nantes-Saint-Nazaire, contestant

l'analyse faite des impacts des différents chantiers liés au projet d'aéroport. Le Conseil d'État doit statuer sur la requête portant sur l'annulation de la déclaration d'utilité publique du projet, et sur les procédures visant les arrêtés relatifs à la loi sur l'eau et à la biodiversité. Réponse du berger à la bergère : si le projet devait être abandonné, des élus affirment que des collectivités attaqueraient l'État devant le tribunal administratif.



## Les expropriés réclament leurs terres

**Rétrocession** Des agriculteurs et des habitants vivant sur la zone du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes exigent la rétrocession des terrains et des maisons pour lesquels ils ont reçu, le 18 janvier 2012, des arrêtés d'expropriation. Cinq ans étant passés et l'État n'ayant pas démarré le chantier, la loi permet aux intéressés d'ester en justice pour tenter de récupérer leurs biens. « Vingt-cinq dossiers, dont 6 concernent des bâtiments de ferme ou des maisons, vont être examinés par le tribunal de grande instance de Nantes, détaille M<sup>e</sup> Boittin, l'un des avocats des opposants. Certains dossiers touchent plusieurs personnes dans le cadre des indivisions. Les procédures engagées représentent 135 hectares. »

Archives PO-Romain Boutanger

# Le devenir de la Zad au centre de toutes les questions

**Si le projet est stoppé, les organisations agricoles seront chargées de plancher sur la répartition des terres.**

**E**n cette rentrée, Franck Louvrier, conseiller régional LR et défenseur d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes, est « pessimiste ». Il redoute que le président Macron (REM) et son Premier ministre Édouard Philippe (LR) sonnent le glas du projet. L' élu régional ne digère pas la présence de Nicolas Hulot au sein du gouvernement en tant que ministre de la Transition écologique. Ce dernier a toujours exprimé son opposition au projet. « Il incarne la volonté d'abandon de l'aéroport. Je pense qu'il ne restera pas au gouvernement si le projet passe », décoche Franck Louvrier.



La Zad, point de crispation pour les autorités. Photo archives PO

« Hulot a été courtisé par les présidents Chirac, Sarkozy et Hollande, abonde un élu PS pro-aéroport. Il a dit oui à Macron, il va exiger des victoires... ». Les élus nantais ont fait le choix de rencontrer les mé-

diateurs pour peser en faveur du dossier. Pas question de nier l'évidence : la fin de NDDL ne remettrait pas en cause le grand projet de CHU sur l'île de Nantes par exemple.

En revanche, plaide-t-on,

cela empêcherait l'urbanisation de l'agglomération permettant d'accueillir 75 000 nouveaux habitants dans les prochaines années : « À quel moment est-on écologique si on oblige ces gens à résider en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> couronne ? ». Point de crispation suprême : le non-respect de la parole démocratique et le reniement du scrutin qui a vu le « oui à l'aéroport » gagner en Loire-Atlantique sonneraient comme une « trahison impensable envers les citoyens ». Un ténor socialiste veut croire que la médiation cherchera « une sortie pas le haut, quitte à amender la copie NDDL initiale ».

### La Zad en question

Certitude : la Zad pose « un problème d'ordre public » aux yeux du gouvernement. Le nombre de zadistes varie :

« Au plus bas, on compte 250 personnes sur un rectangle de 15 km sur 4, détaille un responsable d'opérations. Au plus fort, ils sont 400. » « Si le projet est stoppé, la moitié d'entre eux devrait partir ailleurs, notamment à Bure (Ndlr : pour lutter contre un projet d'enfouissement et de stockage des déchets radioactifs), imagine-t-on. Une discussion portant sur la répartition des terres pourrait alors être engagée avec les organisations agricoles. » Les autorités n'insultent pas l'avenir. Et ont pris garde de déjouer toute tentative de construction hors de la Zad. Ainsi des parpaings positionnés hors Zad ont été enlevés. Une maison, propriété du conseil départemental, a été démolie en juillet.

Y.G.